

Sinistre responsable abusif

Par aeropik, le 16/08/2011 à 13:21

Bonjour,

Voici une résumé de mon problème ...

Il y a quelques mois lors d'une manœuvre , la porte du garage collectif de ma résidence descend lors de mon passage . Dans le mouvement , j'ai occasionné des dommages à la porte .

Il est évident que la porte n'aurait jamais du descendre si les cellules de détection avaient fonctionnées

Suite à celà , je déclare le sinistre à mon assurance (GMF) . En recevant l'échéancier actualisé pour l'année à venir , je découvre que mon bonus est passé de 0,72 à 0,85 et qu'apparait un sinistre responsable. Ma cotisation annuelle passe en gros de 1000€ à 1500€ ...

J'estime que cette situation n'est pas normale et que je devrais pas être considéré comme responsable de ce sinistre. Après un premier contact avec un conseiller, il m'as été confirmé ma responsabilité, en se fiant simplement au rapport de l'expert de l'assurance adverse et à mon courrier dans lequel j'ai simplement décris les faits.

Qu'en pensez vous ? Quelle sont les demarches à engager contre la gmf ?

Merci pour votre aide.